Image not found or type unknown

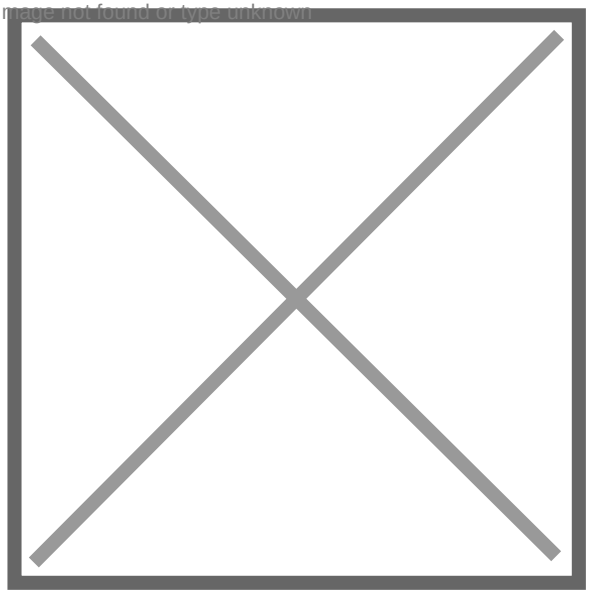

Probleme de co-gérance et salaire

Par **mikdel**, le **11/01/2011** à **10:56**

Bonjour,

Mon père est en co-gérance d'une entreprise avec sa concubine. Chacun possède 49.5% des parts de la société, le 1% restant appartient au comptable (la sœur de la co-gérante). Mon père ne s'est jamais occupé de la partie administrative. Ce jour rien ne va plus entre eux, la séparation est imminente. Mon père est en arrêt maladie depuis 1 an suite a un accident de travail (chute d'échelle). Depuis les conflits la co-gérante ne lui verse plus de salaire? en a t'elle le droit ? Qu'entraine l'association des deux sœurs au sein de l'entreprise.

Merci de votre aide.

Ps : pourra-t-il recuperer sa mise de départ soit 30 000 euros?

Par **fabienne034**, le **11/01/2011** à **11:10**

bonjour,

Les deux sœurs sont majoritaires

il doit être en arrêt maladie et pris en charge par la sécurité sociale

pour tout savoir sur la SARL

http://www.fbls.net/SARLINFO.htm

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés